

En d'autres termes, on signale que bon nombre de ces diverses difficultés, dans le monde de la recherche, tiennent à une insuffisance de fonds. Je pourrais citer des chiffres, mais comme la liste est longue, je vous en ferai grâce. Le rapport ajoute:

L'insuffisance de l'appui accordé à la recherche au Canada a de graves répercussions chez les spécialistes de la recherche médicale ou chez les candidats qui s'y destinent. Si l'on veut attirer un plus grand nombre de chercheurs, il faudra leur fournir un appui beaucoup plus considérable.

Le ministre dira sûrement que la solution de ces problèmes est indiquée dans le bill sur le Fonds d'assistance à la santé; or, celui-ci ne pourvoit pas aux frais d'exploitation que comporte la recherche. La Commission royale d'enquête sur les services de santé signale justement cet aspect à la page 113 du deuxième volume; il y est dit que les frais d'exploitation s'élèvent à 28.2 p. 100 du coût total de fonctionnement. Le ministre conviendra que cela représente un montant très appréciable. Nous savons que les besoins futurs, en matière de recherche, dépassent de beaucoup les prévisions du gouvernement; c'est pourquoi notre amendement dit:

c) ne prévoit d'abord adéquatement des recherches médicales suffisantes...

Je pourrais citer tout ce paragraphe, mais je l'ai déjà fait dans un autre discours sur ce bill.

Il y a quelques minutes, j'ai dit qu'à mon avis, il serait utile que la Saskatchewan puisse utiliser cet argent pour créer son propre fonds de recherche médicale. Selon la page 65 du rapport Gundy, le gouvernement fédéral n'est pas le seul à se préoccuper de la question. On peut y lire ce qui suit: «pour le progrès de la science et, dans ce vaste domaine, pour la recherche médicale». Et il continue: «Comme on l'a signalé, les gouvernements provinciaux songent aussi à créer leurs propres fonds de recherches». J'ai suggéré une méthode que l'on pourrait utiliser à ce propos. Je pourrais en parler longuement, mais je ne crois pas que cela éluciderait la question.

J'aimerais maintenant passer à la quatrième partie de notre amendement qui se lit ainsi:

d) ne prévoit immédiatement des services médicaux pour les personnes qui ne peuvent s'en procurer elles-mêmes pour des raisons d'ordre péculiaire.

Monsieur l'Orateur, à mon avis, c'est aussi une exigence fondamentale. J'ai entendu bon nombre de belles paroles, venant du côté gauche de la Chambre, sur le sort difficile que connaîtront ceux qui n'ont pas les moyens de se payer des soins médicaux. Je suis bien de cet avis, mais les membres de ce parti ajoutent qu'ils n'appuieront pas un amendement qui offre des services à cette catégorie de

gens. Je ne m'explique pas cette attitude vu les observations faites par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), le 13 octobre, comme en fait foi la page 8620 du hansard:

C'est un triste jour parce qu'en proposant de différer le programme d'assurance frais médicaux jusqu'à l'an prochain, le gouvernement agit avec discrimination à l'endroit de nos citoyens, et plus précisément de leurs besoins médicaux; et je parle surtout de ceux qui n'ont pas les moyens de se payer les soins requis.

Les membres de notre groupe partagent cet avis et c'est pourquoi je veux demander aux députés néo-démocrates s'ils ne reconnaissent pas aussi qu'il s'agit d'un besoin auquel il faut répondre maintenant.

Le député de Winnipeg-Nord-Centre a aussi dit, comme le rapporte la page 8620 du hansard:

Nous voulons voir adopter ce projet de loi et voter en sa faveur, mais quand nous voterons, ce sera pour appuyer le bill dans sa forme actuelle.

Naturellement, il voulait dire que son parti ne désire pas que cette mesure soit ajournée. Cependant, le député n'est pas disposé à voter en faveur de notre amendement car il pense que nous essayons de couler le programme d'assurance frais médicaux. Il n'en est rien, monsieur l'Orateur.

Le député de Waterloo-Nord (M. Hymmen) a cité un passage du rapport Hall que je désire vous lire. Le député de Vancouver-Kingsway (M. MacInnis) et le représentant de Kootenay-Ouest (M. Herridge) l'ont aussi mentionné. Il se trouve à la page 8680 du hansard. Je cite:

Nous savons que la pénurie de médecins, de dentistes, d'infirmières et d'autres effectifs paramédicaux gênera l'établissement du plein régime de services personnels de santé qu'envisage notre charte; néanmoins, l'existence de la pénurie ne doit pas être invoquée pour différer l'amorce de régimes et de plans.

Nous sommes entièrement d'accord. Le député a poursuivi en disant que nous utilisions cet argument pour couler le projet de loi et pour essayer de tout retarder. Le contraire est vrai. Nous estimons qu'il ne devrait pas y avoir d'excuse pour retarder l'application des programmes; nous voulons que le régime soit institué dès maintenant. Les deux députés ont oublié de citer le reste du passage que j'ai ici. Je cite le rapport Hall dont un extrait figure à la page 7585 du hansard du 12 juillet. Je n'aime pas me citer moi-même mais puisque ce passage est le plus facile d'accès en ce moment, je vais le citer.

C'est un extrait du rapport de la Commission royale d'enquête sur les services de santé; il figure à la page 1 du 2^e volume. Voici:

Pour nous, la qualité est l'élément le plus essentiel des services de santé et il faut aiguiller constamment vers cette fin chaque aspect des régimes.